

Face A de la cassette # 64.

PD -Nous sommes Mardi, le 19 mai 1998, nous reprenons l'interrogatoire de Monsieur Jean Kambanda, comme à l'habituel nous procéderons par l'avis des droits du suspect, la lecture de l'avis des droits du suspect. Avant de répondre à nos questions vous devez comprendre vos droits. En vertu des articles 42 et 43 du règlement de preuve et de procédure du Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous devons vous informer que notre entretien est présentement enregistré et que vous avez les droits suivants: vous avez le droit d'être assisté d'un avocat de votre choix ou d'obtenir les services d'un avocat sans frais si vous n'avez pas les moyens financiers de payer les services d'un avocat. Vous avez le droit d'être assisté d'un interprète sans frais, si vous ne pouvez pas comprendre la langue utilisée lors de l'entrevue. Vous avez le droit de garder le silence si vous le souhaitez. Toute déclaration que vous ferez sera enregistrée et pourra servir de preuve contre vous. Si vous décidez de répondre à nos questions sans la présence d'un avocat, vous pouvez arrêter l'entrevue en tout temps et requérir les services d'un avocat. Puis la partie en bas, renonciation aux droits, si vous voulez lire ça, si vous comprenez et acquiescez à ceci vous avez juste à signer.

JK -J'ai lu ou on m'a lu dans une langue que je comprends l'énoncé de mes droits, je comprends l'étendue de mes droits, je comprends également ce que je dis est présentement enregistré. Je comprends et je parle la langue utilisée lors du présent interrogatoire, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'interprète qui m'a été assigné. Je suis prêt à répondre à vos questions et à faire une déclaration. J'affirme en toute connaissance de cause que je ne désire pas d'avocat en ce moment. Aucune promesse ni aucune menace ne m'a été faite et aucune pression n'a été exercée sur moi.

MD -Merci, alors la renonciation a été signée par Monsieur Kambanda, je vais signer comme témoin. Voilà. Alors pendant que Pierre signe comme témoin, on peut s'identifier, les gens autour de la table.

JK -Jean Kambanda.

MD -Marcel Desaulniers.

PD -Pierre Ducloux. Comme à l'habituel là, cet enregistrement-là s'effectue dans une salle de l'unité de détention à La Haya.

MD -Toujours dans le même local qu'on emploie depuis le début.

PD -C'est ça. Qui est scellé lorsque nous quittons tous les soirs.

MD -Oui.

PD -Qui est descellé avec notre arrivée le matin. Hier nous avions, nous discutons du cas de Monsieur Georges Ruggia, lorsque nous avons terminé, aujourd'hui nous travaillons sur le ruban numéro, nous

débutons par l'enregistrement du ruban numéro 64. Alors, hier on avait couvert quelques points relativement à Monsieur Ruggiu, il y avait un point que vous aviez mention dans votre déclaration, qui était les montants que vous lui auriez versés relativement à un passeport qui lui aurait été enlevé par les autorités zaïroises. Pouvez-vous nous expliquer un peu d'où provenait cet argent-là, comment il en venu à faire cette demande-là, dans quelle occasion, puis pourquoi vous, vous nous inscrivez ici que c'est pour services rendus, qu'il avait servi votre cause, quelle cause avait-il servi, puis pourquoi vous aviez cru bon de lui donner ce montant-là ?

JK -C'est à dire qu'il n'était pas le premier à qui j'ai remis l'argent quand j'étais en exil. La plupart des gens qui, avec qui je suis parti en exil quand ils avaient des besoins ils s'adressaient à moi. A titre individuel et non pas à titre collectif pour m'exposer les difficultés qu'ils avaient. Lui, il avait, en quittant Goma pour se rendre à Bukavu, il a, il a... comme ça se faisait sur la route, et moi-même je connaissais pour l'avoir fréquentée à plusieurs reprises, il avait été dépouillé de son passeport par les militaires zaïrois à l'époque. Et pour le lui rendre ils réclamaient un certain montant, il m'a dit que ils lui réclamaient 230 dollars. Comme je les avais, je les lui ai remis.

PD -Et cet argent-là venait de, d'argent gouvernemental ou d'argent personnel ?

JK -Ça venait de l'argent gouvernemental. Dans les... la saisie que vous avez faite, ce nombre est repris, sur la liste des gens à qui j'ai remis l'argent.

PD -Ok. Ce fond-là vous était attribué à titre de premier ministre ou c'est quelque chose que vous vous étiez attribué vous-même ?

JK -Je... ce fond m'a été attribué en tant que premier ministre.

PD -Est-ce que vous avez mémoire de la... de la quantité d'argent qui vous avait été remis dans ce fond-là ?

JK -Oui, j'ai... je sais que le ministre de la Jeunesse, Callixte Nzabonimana m'avait remis 50 000 dollars. Et c'est de ce montant-là que j'ai pris les 230 dollars que je lui ai remis.

MD -Et ce montant-là vous avez tenu une comptabilité [inaudible]...

JK -J'ai tenu une comptabilité et c'est dans les documents que vous avez saisis. Si j'ai, je l'ai cité c'est pour que ce soit clair au moment où vous examinerez cette comptabilité, qu'on ne se pose pas de questions, pourquoi le nom de Ruggiu, Georges Ruggiu revient avec 230 dollars, pourquoi il lui a donné cet argent, c'est pour ça. Délivrer son passeport.

PD -Ok. Il s'agit d'un homme qui avait pu servir notre cause et que je devais aider... alors c'est en reconnaissance, si vous lui, si vous... si vous aviez décidé cette fois-là de l'aider c'était en reconnaissance des

services rendus qu'il avait fait pendant le... pendant les problèmes qu'il y avait au Rwanda.

JK -Oui.

PD -Le... la nature des services qu'il avait rendus, qui lui valaient votre, votre reconnaissance, c'était quoi dans son cas ?

JK -Dans son cas, il était journaliste, il a servi à la radio RTL, il a... pour ce qui nous concernait, nous considérons que cette radio avait servi notre cause et lui aussi.

PD -Ok. Est-ce que c'était à faire de la propagande ?

JK -Oui.

PD -C'était pour de la propagande.

MD -On reprend là, vous dites là, après la première rencontre que vous aviez vu, "je le reverrai au cours de la guerre", vous avez été une période, vous l'avez... après la rencontre que vous aviez eu à la sortie du bar, heu... cette fameuse soirée, la première fois que vous l'avez rencontré, qu'il vous demandait une entrevue, vous avez été un bout de temps sans le revoir par la suite ?

JK -C'est à dire que comme il m'avait demandé une entrevue, que je lui avais demandé, je lui avais dit qu'il pouvait l'avoir s'il la voulait, mais dans un endroit qui n'est pas un bar...

MD -C'est ça.

JK -... il ne s'est pas manifesté.

MD -Ok.

JK -C'est ça que je voulais exprimer.

MD -Bon. Alors vous dites par contre, par la suite, que vous l'avez rencontré à plusieurs reprises à Kigali.

JK -Chaque fois que j'allais à Kigali, il était là. On ne s'est pas nécessairement parlé mais je le voyais, il passait... parce que... je voyais très souvent avec les militaires comme je l'ai dit.

MD -Est-ce que vous lui a... est-ce que c'est arrivé à plusieurs occasions que vous avez donné des entrevues, est-ce que c'était pour donner des entrevues ou c'était des...

JK -Non, il était de passage, comme il était... on vivait dans le même hôtel, quand j'allais à Kigali j'étais à l'hôtel des Diplomates...

MD -Oui.

JK -... et lui il vivait dans cet hôtel.

MD -Alors ce n'était pas des rencontres officielles pour travailler.

JK -Non ce n'était pas des rencontres mais je le voyais passer, comme quelqu'un qui passe, quand on est

dans un hôtel, qu'il y a des gens, on les voit passer.

MD -Vous aviez des contacts avec lui à ce moment-là, vous le rencontriez ?

JK -Non. J'ai eu... des... j'ai, j'ai eu des entre... des entrevues avec lui je crois une seule fois. A ma connaissance.

MD -Ok. Vous nous dites qu'il, qu'il était revêtu d'un treillis militaire.

JK -Oui.

MD -Est-ce qu'il portait toujours le treillis ?

JK -Je l'ai toujours vu en treillis militaire.

MD -Toujours. Est-ce que c'était, est-ce que c'était commun pour un journaliste ou pour un animateur de la radio de porter un treillis militaire ?

JK -C'était commun pour tous les gens qui étaient restés à Kigali de porter un treillis militaire.

MD -Dans son cas est-ce que c'était pas heu... est-ce que ça devait pas sembler un peu curieux d'avoir un blanc qui n'était pas un militaire, porter un treillis ? Est-ce que, est-ce que les gens pouvaient se questionner comment il se fait que ce blanc-là portait un treillis militaire ?

JK -Ce qui pouvait être curieux ce n'était pas qu'il portait le treillis militaire, c'était qu'il était blanc. C'est là, peut-être la seule chose qui pouvait sembler curieuse. Mais le fait de porter un treillis militaire, ce n'était pas du tout curieux.

MD -Comment pouvez-vous expliquer qu'il avait, qu'il avait eu ce privilège ?

JK -De faire quoi ?

MD -De porter un treillis militaire.

JK -Ce n'était pas un privilège de mon point de vue de porter un treillis militaire à Kigali à l'époque. Ce n'était pas un privilège puisque pratiquement tout le monde portait un treillis militaire dans cette ville, heu... en....

MD -Les citoyens, tous les citoyens, tout le monde ?

JK -Tous les citoyens que j'ai vus à Kigali pendant la période de guerre, pratiquement tout le monde portait un treillis militaire.

MD -Est-ce que ça, ça amenait pas des, est-ce que ça, ça ne posait pas un problème d'identité ou d'identification, de, de, de contrôle des gens qui pouvaient prendre des actions heu... sur les barrières ou éliminer les gens, est-ce que c'était pas un problème ?

JK -C'était un problème, oui. L'armée a, a eu à s'en plaindre à plusieurs reprises, oui.

MD -L'armée a eu à s'en plaindre ? Est-ce que vous vous avez reçu officiellement les plaintes de l'armée à cet effet ?

JK -Peut-être pas directement dans la mesure où je n'étais pas directement concerné, il y avait un ministre de la défense pour ça, mais j'ai eu des échos que l'armée s'en plaignait.

MD -Est-ce que c'est des questions que vous avez déjà débattues ça, en assemblée, ou vous comme premier ministre ?

JK -Non, ce n'est pas une question que nous avons débattue en assemblée.

MD -Alors c'était commun que les, qu'un treillis militaire, que les, les, les citoyens... c'était distribué de quelle façon, où pouvaient-ils avoir, obtenir ces uniformes ?

JK -Je n'ai aucune idée mais les uniformes militaires se trouvent à l'armée, donc si... on ne pouvait les obtenir que de l'armée d'une façon ou d'une autre.

PD -Je pense qu'il serait bon de spécifier quand même les citoyens, là quand vous dites les citoyens de Kigali, si on prend heu... l'exemple des gens qui s'étaient réfugiés à la Sainte Famille, est-ce que c'était des gens qui revêtaient un treillis militaire ça ?

JK -Je... à part le fait que je ne les ai pas vus pour décrire ils ont revêtu un treillis militaire, mais ça me surprendrait qu'ils aient revêtu un treillis militaire.

PD -Ok. Alors les gens qui revêtaient, quand on dit les gens revêtaient un treillis militaire, c'est la classe de gens qui étaient concernés par les massacres ? C'est les gens qui avaient fait le choix de demeurer à Kigali pour être actif dans les massacres ?

JK -Non, pas nécessairement, parce qu'il y a d'autres personnes qui n'étaient pas nécessairement demeurées à Kigali pour cause de... pour être actives dans les massacres mais peut-être parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix, ils ne pouvaient pas quitter la ville. Et qui, pour se camoufler, pouvaient avoir aussi des treillis militaires.

PD -Est-ce que vous avez des exemples de ça, est-ce que c'est...

JK -Je n'ai pas des exemples, mais le fait que heu, en juillet 94, au moment de la prise de Kigali il y ait eu, de mon point de vue, autour de 100 000 personnes qui étaient à Kigali, avec des femmes et des enfants, cela démontre que tout le monde n'était pas nécessairement à Kigali pour faire des massacres.

PD -Non, c'est...c'est... la, l'observation que je faisais c'était : les gens qui revêtaient un treillis militaire le revêtaient pour une, sûrement pour une raison.

JK -C'est ce que j'explique. Oui, les gens qui ont fait des massacres avaient des treillis militaires, oui, des

gens pouvaient avoir des treillis militaires sans nécessairement participer aux massacres. Juste en guise de déguisement pour pouvoir faire, passer peut-être sur les barrières ou alors parce que ils n'avaient pas... surtout pour pouvoir passer sur les barrières. Parce que c'était un des, un des moyens de se faire passer sur les barrières relativement facilement. Sans nécessairement qu'on puisse être considéré comme quelqu'un qui participe aux massacres.

PD -Alors, si vous revêt... si à cette époque-là vous revêtiez un treillis militaire puis vous passiez aux barrières, vous étiez identifié comme quel genre d'individu, comme appartenant à quel groupe, étiez-vous identifié comme un Interahamwe ?

JK -Pas nécessairement. [inaudible]

PD -Quelle était la caution que vous apportait le treillis militaire à ce moment-là ?

JK -Je ne peux pas dire c'est, c'est une caution d'être Interahamwe ou le fait de porter un treillis militaire, parce que, de dire les gens qui passaient sur les barrières et qui avaient le treillis militaire étaient considérés comme des Interahamwe, non, mais la personne qui portait un treillis militaire était effectivement identifiée comme une personne n'étant pas alliée au FPR, oui. Parce que pour avoir pu accéder à cet uniforme il devait avoir des relations au niveau soit des Interahamwe ou au niveau de l'armée.

PD -Alors l'uniforme militaire, si je reprends vos propos, l'uniforme militaire était utilisé comme forme d'identification à ce moment-là à Kigali ?

JK -Oui.

PD -Si vous aviez accès aux uniformes militaires, vous étiez considéré comme pro-MRND ?

JK -Oui.

PD -L'accès aux uniformes militaires était limité à ces gens-là ?

JK -Logiquement oui.

PD -Ok. Ça, ça m'amène à me poser la question ou le problème, soulever le problème, les militaires Tutsi eux aussi avaient des uniformes militaires ?

JK -Oui.

PD -Mais ils pouvaient pas, eux, en faire la distribution à leur population, les gens qui étaient pro-FPR ?

JK -Ils l'ont fait.

PD -Alors c'est... il y avait plus d'identification...

JK -Oui, c'est à dire c'est là la question. Je dis... peut-être qu'au départ les gens ont cru que c'était une bonne identification, mais, à la fin des fins, ça n'a pas été une bonne identification, cet uniforme militaire a

été distribué y compris aux Tutsi du FPR, de même que le fait de porter par exemple des, des uniformes des Interahamwe, même des Tutsi portaient des uniformes des Interahamwe, juste pour pouvoir passer sur les barrières, puisqu'ils avaient constaté que si on portait cet uniforme on pouvait facilement passer sur les barrières.

MD -Ça devait pas être facile pour un Tutsi de se procurer un uniforme d'Interahamwe ?

JK -Je vous ai dit que les... nos informations à nous nous démontraient que des uniformes avaient été fabriqués en plusieurs quantité pour être distribués à cette fin. Et il y a eu des saisies qui ont été opérées dans la zone qui était alors sous le contrôle du FPR et qui sont restées à Kigali, que moi j'ai vues personnellement. Les saisies de ces uniformes-là.

MD -Est-ce qu'il y a eu, est-ce qu'il y a eu des cas d'infiltrations importantes qui ont, qu'on a découverts?

JK -Oui, il y a eu des cas d'infiltration, oui.

MD -De plusieurs personnes qui, qui infiltraient des rangs de...

JK -Oui.

MD -Est-ce qu'il y a eu des, heu, est-ce qu'il y a eu des actions de prises par ces gens-là à l'intérieur de, à l'intérieur des rangs, des rangs ennemis pour eux ? Est-ce qu'il y a, est-ce que, est-ce qu'il y a des événements, est-ce qu'il y a des incidents qui sont survenus, que vous connaissez, de gens qui se sont infiltrés à l'intérieur des rangs des FAR ou des Interahamwe ?

JK -Des incidents je ne m'en rappelle pas, mais il y en a eu.

MD -Il y en a eu. Est-ce que, est-ce que Monsieur Ruggiu était armé ?

JK -Ruggiu était armé. Avait un pistolet.

MD -Toujours, il avait un pistolet avec lui ?

JK -Oui.

MD -Continuellement ?

JK -Chaque fois que je l'ai vu il avait un pistolet, oui.

MD -Un pistolet. Est-ce que c'était commun pour un, pour un civil de porter l'uniforme et d'avoir un pistolet ?

JK -Ce n'était pas rare.

MD -Ce n'était pas rare.

JK -Non.

MD -Est-ce que vous savez de quelle façon il s'était procuré cette arme ?

JK -Non. Mais je n'ai pas été autrement surpris dans la mesure où, comme je l'ai dit, il vivait, je le trouvais tout le temps avec des officiers de l'armée, donc, vivant avec les officiers, il ne pouv...

MD -Alors il vivait dans le même... il vivait avec les officiers, il vivait aussi votre, vous, il y a une partie du gouvernement qui vivait à cet endroit-là aussi ?

JK -Il n'y avait pas une partie du gouvernement qui vivait dans cette partie-là à l'époque, puisque, quand, tout le gouvernement était parti à Gitarama. Il y avait peut-être... quand on était en visite à Kigali, on logeait effectivement.

MD -A cet endroit ?

JK -Et il y a très peu de ministres qui ont...

MD -Qui sont demeurés là ?

JK -... qui sont revenus à Kigali.

MD -Oui. Alors lui demeurait avec l'Etat-major militaire ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que c'est une pratique courante pour un journaliste de guerre d'être armé ?

JK -Moi je n'ai pas vu de... ça me surprenait pas dans la mesure où la plupart des gens qui étaient restés à Kigali, du moins ceux qui pouvaient circuler, des gens que j'ai vus, la plupart d'entre eux avaient des armes.

PD -Ceux que vous avez rencontrés, c'est lors des visites que vous avez effectuées à Kigali, les visites que vous avez effectuées à Kigali, vous aviez visité le... l'Etat-major ?

JK -J'ai été à l'Etat-major, j'ai été à la radio, la RTLM et à la radio nationale, j'ai été à la Préfecture, et la plupart du... j'ai même eu une réunion avec les journalistes, et ce n'était pas surprenant, ça ne... ce n'était pas un événement anormal que de voir des journalistes avec des, avec des armes à feu.

MD -De voir un, un blanc, animateur de radio, journaliste, en treillis militaire, armé, est-ce que ça faisait pas un peu... est-ce que ça faisait pas un peu heu... un peu drôle de, de... comment peut-on interpréter ça, comment la population pouvait interpréter ça ?

JK -Le seul élément qui pouvait, qu'ils pouvaient chercher à interpréter c'est le fait qu'il soit blanc, le fait qu'il soit journaliste, qu'il soit armé, qu'il ait un treillis militaire, ceci n'était pas un événement. Le seul événement c'est qu'il était blanc. Mais comme blanc ayant déjà été entendu à la radio plusieurs fois avant les événements d'avril 94, ce n'était même plus un événement. C'était tout simplement... qu'on puisse... il suffisait de, de l'identifier puisqu'il était bien connu par tout le monde.

MD -Il était bien connu par ses propos ? Par la réputation qu'il avait comme animateur...

JK -Comme journaliste. Comme animateur de la radio il était connu.

MD -Il était connu.

JK -Etant le seul blanc journaliste au Rwanda, il ne pouvait pas passer inaperçu.

PD -Lorsque vous dites que vous avez eu plusieurs rendez-vous ou plusieurs rencontres avec des journalistes, est-ce qu'on parle des journalistes nationaux à ce moment-là ?

JK -Il y a des journalistes nationaux et des journalistes étrangers aussi.

PD -Ok. Dans les journalistes étrangers, est-ce que vous en avez vu plusieurs armés ?

JK -Non, les journalistes étrangers, il y en avait pas qui résidaient au Rwanda, ils étaient tous de passage, et je n'en ai jamais vu armés.

PD -Ok. Est-ce que vous les avez vus en treillis militaire aussi ?

JK -Non.

PD -Ok. Donc on peut dire que la pratique commune, les journalistes qui venaient vous interviewer, s'ils étaient pas, s'ils n'étaient pas des journalistes nationaux rwandais ou de... qui vivaient dans le pays, étaient pas en treillis puis étaient pas armés non plus ?

JK -Oui. Mais pour le... Ruggiu lui, il n'était pas considéré comme un journaliste étranger.

PD -Non, non...

JK -Même si, même si...

PD -Mais lui c'était un journaliste national, il travaillait à une des radios nationales.

JK -Oui.

PD -Les journalistes qui étaient armés ce sont les journalistes au niveau national.

JK -Oui.

PD -Ok. Puis les journalistes que vous rencontriez vous c'étaient les journalistes qui étaient pro-MRND, pro... heu MDR-Power.

JK -Oui.

PD -Ok. Donc c'étaient des gens qui avaient une participation active dans le génocide en 94.

JK -Si vous voulez oui.

PD -Ça explique peut-être pourquoi ils étaient armés. C'est peut-être une explication pour laquelle ces gens...

JK -Moi je ne prendrai pas... aussi facilement dire que oui il était armé parce qu'il était pro-Hutu, parce qu'il était dans le génocide... c'est une explication, c'est une des explications sur laquelle je ne me

prononcera pas.

PD -Ok.

MD -Par contre ses propos étaient virulents et [inaudible] ?

JK -Ça oui, puisque je les ai entendus.

MD -Et quand on dit propos virulents c'est qu'il incitait, il incitait clairement les gens à participer aux massacres ?

JK -Oui.

MD -Il, il prônait l'élimination des Tutsi ?

JK -Oui.

MD -De façon très claire. Alors c'était sa position ?

JK -Oui.

MD -Et puis pour vous, pour vous autres, pour le gouvernement c'était considéré comme un élément convaincant parce que n'ayant pas de parti pris. Il avait un parti pris dans un... il était, il ne rapportait pas de nouvelles, il prenait position pour une...

JK -Non, n'étant ni Hutu ni Tutsi, je crois que c'est...

MD - [inaudible]

JK -...il avait plus facile... disons à se faire accepter, de faire accepter son opinion, que si c'était un Hutu qui le disait ou un Tutsi qui le disait. Il était blanc, belge donc il n'avait même pas la nationalité rwandaise, donc il pouvait facilement dire... ses propos pouvaient facilement être interprétés comme objectifs si on le voulait.

MD -D'accord. D'accord.

PD -De journaliste, il est devenu heu... il voulait tellement bien servir la cause qu'il est devenu agent de renseignement, si on se fie à votre déclaration, parce qu'il est dit ici que, vous dites ici qu'il vous enverra des rapports de renseignement sur les activités des réfugiés sur le comportement des autorités tanzaniennes face à eux. Ça c'est au moment où cet individu-là a trouvé refuge, il est réfugié au, en Tanzanie ?

JK -Oui.

PD -Savez-vous à quelle région, dans quelle région il était réfugié à ce moment-là ?

JK -Non, je ne me souviens plus.

PD -Ok. Est-ce que c'est plus près de la frontière des grands lacs ou si c'est...

JK -De toutes façons les camps en Tanzanie se trouvaient dans une même région. Le long de la frontière

avec le Rwanda et le Burundi.

PD -Ok. C'est pas complètement à l'intérieur du pays, c'est à la frontière. Lui, à ce moment-là, il vous fait des rapports de renseignement. Ça peut être de quelle nature ça les rapports de renseignement, qu'est-ce qu'il, qu'est-ce qu'il établi là-dedans lui. Est-ce que vous demeurez... pardon, est-ce que vous demeurez avec des copies de ces rapports-là ou si c'étaient des rapports...

JK -Oui je les avais quand j'étais à Goma, au Zaïre.

PD -Au Zaïre.

JK -Oui.

PD -C'est des, c'est des documents malheureusement qui sont demeurés au Zaïre quand vous avez dû quitter ?

JK -Oui.

PD -C'était des documents écrits dans lesquels il faisait des rapports de renseignement, c'étaient quoi ces renseignements-là, est-ce que vous avez en mémoire c'était quoi les renseignements ?

JK -Non, je n'ai pas en mémoire mais il me, il me décrivait la vie des, des réfugiés sur place, comment... et les difficultés qu'ils avaient, les divisions qu'il y avait entre les réfugiés, donc eux-même, le groupe de réfugiés n'était pas... ne s'entendait plus, il y avait des difficultés entre eux, et puis que les autorités tanzaniennes les harcelaient à longueur de journée.

PD -Ok, les différentes factions, il vous exprimait qu'il y avait différentes factions qui se développaient.

JK -Oui.

PD -Vous... avez-vous en mémoire c'était quoi les factions qui se développaient au sein des camps de réfugiés ?

JK -Non, il y avait des, un problème de régionalisme qu'on avait déjà au Rwanda avant l'exil, il y avait un problème au sein des partis politiques qui avaient repris le, disons le... au niveau des camps et puis il y avait de nouvelles associations qui se créaient au niveau des réfugiés, c'était tout ça qui faisait qu'il y avait des divisions entre les réfugiés.

PD -Ok. Et il quitte le... il quitte la Tanzanie, vous le retrouvez au Kenya, à Nairobi, en 95 ?

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'il est encore agent de renseignement pour heu... au service du, du, du gouvernement intérimaire ou si il a cessé ses activités de renseignement à ce moment-là ?

JK -Il ne m'a pas donné de renseignement, il m'a juste donné le livre dont je parle.

PD -Ok. Est-ce que c'est quelqu'un avec lequel vous a avez été en contact régulièrement le temps que vous étiez au Kenya ?

JK -Non.

PD -Non ?

JK -Non.

PD -Est-ce que lui il demeurait, à votre connaissance, près des militaires le temps qu'il était au Kenya? Si, si on se réfère à 94, pendant la période de guerre, il était à Kigali avec les militaires.

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'il a suivi ces mêmes militaires-là au Kenya ?

JK -Je ne crois pas.

PD -Vous ne croyez pas. Ok.

MD -A quel moment a-t-il commencé à se déguiser, à porter un déguisement musulman ?

JK -Moi quand je l'ai vu en 95 il était comme ça.

MD -Il était comme ça. Ça c'est à Nairobi.

JK -Oui.

PD -Mais pourquoi vous dites déguisement ?

JK -Parce que moi je... il s'appelle Georges Ruggiu, donc il n'était pas musulman pour moi.

PD -Ok.

JK -Aujourd'hui on dit qu'il s'appelle Omar, bon...

PD -Ok. Pour vous c'était pas un musulman ?

JK -Non, puisqu'il s'appelle Georges Ruggiu. Je ne l'avais jamais vu dans, en, avec le boubou des musulmans avant.

MD -Vous l'avez jamais vu avec ça avant...

JK -Je n'avais jamais même entendu parler de ça, avant, alors c'est après, je l'ai vu...

MD -Est-ce que vous lui avez posé la question quand vous l'avez vu ?

JK -Non, ce n'était pas nécessaire.

MD -Mais pour vous c'était... pour vous c'était un déguisement au départ ?

JK -Au départ...

MD -Vous ne pouviez pas...

JK -Au départ ou aujourd'hui, pour moi c'est un déguisement.

MD -Et encore aujourd'hui, vous croyez que il a... c'était une façon [inaudible], vous ne croyez pas qu'il, que ce... ce changement-là serait en profondeur ?

JK -Non, c'est à dire que c'est, ce n'est pas à moi d'apprécier si le changement est en profondeur ou superficiel, donc ce que je dis c'est que je ne l'avais jamais vu, quand je l'ai vu j'ai, j'ai cru que c'était un déguisé... j'ai eu, dans mon esprit, l'impression de voir un homme déguisé puisque ce n'était pas d'habitude comme ça que je [inaudible].

PD -Vous, vous quand vous faites l'image de Ruggiu, c'est pas, c'est pas... à ce moment-là, il, il était pas, il portait pas le... ce que les musulmans portent, il portait pas ça puis il avait pas laissé pousser sa barbe, puis tout ça, c'était pas la... c'était pas l'individu que vous aviez rencontré auparavant ?

JK -Non.

PD -Ok. Vous dites qu'il est probablement arrivé en même temps que le multipartisme ou aux environs du...

JK -Aux environs oui.

PD -Puis vous l'avez fréquenté de 92, 93, 91, 92, 93, 94 puis en juillet 95, lorsque vous le rencontrez pour cette fois là, là il a changé sa physionomie, il a changé, il a un aspect physique différent.

JK -Oui.

PD -Puis un habillement différent.

JK -Oui.

PD -Puis c'est ça que vous avez trouvé, vous vous dites c'est un déguisement parce que vous avez trouvé ça bizarre, c'est ça ?

JK -Oui.

MD -Dans ses propos est-ce que, est-ce qu'il maintenait toujours, quand, dans vos discussions, est-ce que vous sentiez qu'il maintenait toujours le même... qu'il avait toujours la même opinion ou la même position ?

JK -Non, j'ai pas eu de discussions comme telles avec lui, il m'a présenté son livre, il m'a décrit ce qu'il avait mis dans son livre, notamment le fait que il savait que les rwandais parlent mais n'écrivent pas, qu'il a préféré, comme il avait le temps, mettre par écrit ce qu'il avait vu, et moi je l'ai... je lui ai promis de lire ça et d'essayer de comprendre.

MD -Ok.

PD -On va tourner le ruban.

Fin de la face A de la cassette # 64.

Face B de la cassette # 64.

MD -Est-ce qu'il est ten sixteen ?

PD -Dix heures dix-sept.

MD -Seventeen.

PD -Nous reprenons l'enregistrement de la face B du ruban numéro 64. Est-ce que vous avez heu... vous avez effectivement lu le volume qu'il avait écrit ?

JK -Oui, je l'ai lu.

PD -Et c'était quelle forme de, de... quelle forme de bouquin ? C'était... est-ce que c'était un, un rapport historique ou si c'était un roman ou si c'était une évaluation personnelle d'une situation, comment vous, vous avez interprété ce...

JK -C'est une évaluation personnelle d'une situation.

PD -C'est ça, c'était... est-ce que vous avez retrouvé des choses là-dedans qui étaient, que vous aviez vécues vous-même, que... ça avait confirmé que c'était effectivement la vérité, ce qui s'était produit ou si, heu, vous n'avez pas pu retrouver d'événements que vous vous avez été impliqué ?

JK -J'ai... je ne me rappelle pas exactement de, du contenu mais je sais que la plupart du temps il reprenait les documents qu'il avait eu pendant la guerre, donc des documents officiels que nous nous avions rédigés ou alors qu'il avait reçus de l'extérieur, donc c'est... en guise de... de...

PD -De fond ?

JK -... de fond, c'est ça qu'il essayait d'analyser.

PD -C'est une analyse de documents, interprétés de façon personnelle.

JK -C'est ça.

PD -Est-ce qu'il vous cite dans ce volume-là, est-ce que vous... vous faites, vous faites partie du volume ?

JK -Pas... pas comme tel, mais comme gouvernement oui, il cite le gouvernement, que je dirigeais, donc il me cite indirectement.

PD -Ok. Mais vous, disons des actions que vous auriez posées ou des discours que vous auriez tenus, est-ce qu'il... vous avez en mémoire s'il y avait, s'il avait fait ça dans son volume, s'il avait...

JK -Je n'ai pas en mémoire ça.

PD -Non ? Ok. Vous savez s'il a été publié ce volume-là ?

JK -Je n'en ai plus entendu parler.

PD -Ok.

MD -Moi c'est... j'ai pas autre chose qui...

PD -Aimeriez-vous ajouter autre chose sur...

JK -Non.

PD -Pour l'instant sur cet individu-là ?

JK -Je n'ai rien à ajouter.

PD -Parfait. Le cas suivant c'est Monsieur ?

JK -Félicien Kabuga.

MD -On parle de quel chapitre ?

JK -C'est le 8.4.8.

MD -8.4.8.

JK -Cet homme était considéré par plusieurs comme étant l'homme le plus riche du Rwanda. Sa fille était l'épouse du fils du président Habyarimana, celui qui vient de décéder en Europe. Il habitait près du bar La Tulipe, à Remera, non loin de l'endroit où je me construisais une deuxième maison. Je visitais mon chantier et il en profita pour m'interpeller étant curieux de savoir qui j'étais car j'étais accompagné d'une escorte militaire. Il m'invita avec mon épouse à prendre une consommation chez lui. Il me dit qu'il m'avait imaginé plus costaud, et qu'il était heureux de faire ma connaissance et espérait que nous ferions un bon voisinage. A compter de ce jour je lui faisais les salutations lorsque je le rencontrais. En décembre 1994, en exil, à Noël, il m'invita à Nairobi où nous avons partagé le repas. Ce sont les seuls contacts que j'ai eus avec lui. Il avait acquis sa fortune par ses activités commerciales, ce n'était pas quelqu'un d'intellectuel. Un des ministres de mon cabinet était son beau-fils, le ministre du plan, Ngirabatware. Pendant que j'étais premier ministre, il m'a fait parvenir un mémorandum montrant avec les autres gens qu'il venait de créer un fond de soutien aux forces armées rwandaises. Voilà, [inaudible].

MD -Alors c'est un homme que vous avez connu superficiellement ?

JK -Oui.

MD -Vous avez eu quelques rencontres avec lui... durant la guerre est-ce que vous avez eu... vous avez eu à le rencontrer durant la guerre ?

JK -Non.

MD -Jamais ?

JK -Non jamais.

MD -Quelle réputation avait-il ? Vous c'est un... c'est un nom que vous connaissiez, c'est une personne que vous connaissiez ?

JK -Oui parce qu'il était considéré comme l'homme le plus riche du Rwanda.

MD -C'était le... il était considéré l'homme le plus riche du Rwanda ?

JK -Oui. Et je savais que c'était lui le... disons le financier de la radio RTLM.

MD -Il était en arrière de la RTLM ?

JK -Oui.

PD -A quel titre vous aviez, vous aviez appris ça qu'il était financier de RTLM, est-ce que c'était quelque chose qui était connue publiquement ?

JK -C'est public, puisque le, je crois qu'il est le président du conseil d'administration de la RTLM, donc c'est public.

PD -C'est ça, c'est comme ça que vous l'avez appris ?

JK -Oui.

PD -Ok.

MD -Est-ce qu'il avait d'autres médias aussi, est-ce qu'il était impliqué dans le financement de...

JK -Je n'en connais pas.

MD -Quelle était son o... quel était son... comme... comme homme d'affaires quel était le genre de business qu'il traitait ?

JK -Je n'ai jamais eu à faire avec lui sur, au niveau du business, je sais qu'il avait, il avait des usines, et je sais qu'il avait des, des...

PD -Est-ce qu'il y a une sphère d'activité commerciale au Rwanda que vous connaissez que Monsieur Kabuga était pas impliqué ?

JK -Je n'en connais pas, je ne connais vraiment pas l'étendue de ses affaires. Je sais qu'il avait beaucoup d'affaires, je ne peux pas déterminer l'étendue ou le... le créneau qu'il exploitait.

PD -Vous, à titre de directeur de banque, c'était pas cette clientèle-là auquel [sic] vous vous adressiez, votre banque avait pas comme cible ce client-là ?

JK -Non. Parce que les... nous nous adressions aux petits commerçants et au [inaudible], c'était la clientèle qui était hors de notre portée.

PD -Ok. Est-ce que c'était quelqu'un de puissant avant et pendant les, la guerre de 94 ?

JK -Oui c'était quelqu'un de puissant. Dans la mesure où non seulement il avait l'argent mais il avait aussi des relations. Comme je l'ai expliqué.

PD -Il est originaire de quelle région du Rwanda ?

JK -Il est originaire de Byumba.

PD -Byumba ?

JK -Oui.

MD -Heu... du fait que sa fille était l'épouse du fils du président Habyarimana, il devait être quand même assez près, ça devait être une... une bonne porte d'entrée pour lui, pour être près du président ?

JK -Je ne sais pas qui entraît chez qui.

MD -[Rires]

PD -[Rires]

JK -Mais ce qui est sûr c'est que ils étaient d'une même famille.

MD -Alors ça veut dire que dans le pays son influence était, était très très grande.

JK -Pour nous, si... on peut pas donner une fille, sa fille en mariage à quelqu'un avec qui on ne s'entend pas. Voilà. C'est une évidence pour nous.

MD -Son implication durant la guerre, est-ce que vous connaissez un peu le rôle qu'il a pu jouer ?

JK -Je ne connais pas son rôle. Le seul rôle que j'ai pu... j'ai, j'ai pu voir, l'avoir vu c'est le document qu'il m'a adressé sur la création d'un fond de soutien pour l'armée rwandaise.

PD -Qu'il vous avait fait remettre comment, est-ce que vous avez en mémoire ?

JK -Non, je n'ai pas en mémoire, mais le fait que c'était... il portait sa signature donc...

PD -Il verrait à créer un fond de soutien.

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'il dit l'étendue du fond de soutien, est-ce qu'il précisait des choses comme ça ?

JK -Oui, c'était précis mais je ne me rappelle plus du montant qu'ils avaient déjà versé sur ce fond, mais il y avait déjà des montants qui étaient déjà versés sur le fond.

PD -Est-ce que c'était substantiel ?

JK -Je ne me rappelle plus.

PD -Vous avez pas en mémoire si c'était substantiel. Et disons que lui avait décidé...

JK -Avec d'autres, ce n'était pas lui seul, mais je sais qu'il était parmi les organisateurs de, de...

PD -Ok, il était membre d'un organisme qui avait décidé de faire un fond de soutien aux forces armées rwandaises ?

JK -Oui.

PD -Ça... ça c'est vers quelle, quelle date qu'il fait ça ? Que vous avez eu ça...

JK -Moi je l'ai eu en juin 94.

PD -Alors, au début, au tout début du conflit, ou... quelques mois après le début du conflit, on parle d'avril, mai, juin, est-ce que c'est... ou si vous avez en mémoire c'est quand en juin que vous avez reçu ça ?

- JK -C'est en juin que j'ai reçu ça.
- PD -Non mais au début, à la fin... ?
- JK -A la fin du mois de juin.
- PD -A la fin, à la fin de juin. Il vivait au Rwanda, Monsieur Kabuga vivait au Rwanda à ce moment-là ?
- JK -Oui.
- PD -A quel endroit ?
- JK -A Gisenyi.
- PD -A Gisenyi. Est-ce qu'il était possible pour lui de, d'ignorer les massacres qui avaient cours au Rwanda, ayant un beau-fils ministre et étant...
- JK -Ça je ne peux pas... puisque je ne l'ai pas vu, pour savoir où il vivait exactement, ou ce qu'il faisait, comment il était arrivé là, je ne peux pas préciser si, s'il pouvait ignorer ou ne pouvait pas ignorer. Dans tous les cas, qu'il y ait eu des massacres au Rwanda, je pense que toute personne qui écoutait soit sa radio ou les, la radio internationale, pouvait savoir qu'il y avait des massacres [inaudible], et pour son cas précis je ne peux pas préciser et dire il devait savoir ou il ne devait pas savoir, puisque je ne l'ai pas vu.
- PD -Il a pris la décision de faire un fond de soutien aux forces armées rwandaises ?
- JK -Oui.
- PD -Aux forces armées gouvernementales.
- MD -A quelle fin se fond devait-il servir exactement ?
- JK -Puisque je ne l'ai même jamais vu servir ce fond. Donc je...
- MD -Mais dans quelle intention, là le but, le but...
- JK -Le plan d'action c'était pour soutenir les forces armées rwandaises.
- MD -Ok. Est-ce que... comme... pour acheter les armes, les munitions ?
- JK -J'imagine que c'était pour ça, puisque les... quand on soutient une armée c'est pour acheter des armes ou acheter des uniformes ou acheter de la nourriture pour les militaires, mais c'est...
- MD -Ça pouvait pas être pour autre chose que ça ?
- JK -Je ne crois pas...
- PD -Est-ce que ce fond-là aurait peut-être pu être amené à Nairobi ?
- JK -Ça je n'en sais rien.
- PD -Ou être accessible à Nairobi à certains militaires ?
- JK -Je n'en sais absolument rien.
- PD -Est-ce qu'il était... est-ce qu'il y avait des règles qui suivaient le, le...

JK -Comme je n'ai jamais eu, disons d'entretiens sur ce sujet avec personne, que c'était un sujet que je n'ai pas approfondi, j'ai juste vu un papier sur lequel on m'annonçait la création d'un fond de soutien aux forces armées rwandaises, je ne peux pas donner de précisions.

PD -Ok. Vous avez pas non plus de façon dont ce fond-là est administré [sic], il a jamais été porté à votre connaissance...

JK -Non.

PD -Vous comme premier ministre avez-vous déjà eu le contrôle de ce fond-là ?

JK -Non, je vous ai... j'avais juste, j'ai juste eu le papier, que je ne... je n'ai pas, je ne suis pas allé plus loin que...

PD -Ni de près ou de loin vous avez pu avoir accès à ce fond-là.

JK -Non.

PD -Est-ce que ce serait à partir de ce fond-là qu'il a pu y avoir des discordes au niveau des réfugiés militaires et politiques à Nairobi, concernant la distribution de l'argent ?

JK -Ça me surprendrait, puisque... si c'était ça, je serai au courant, mais je ne suis pas au courant.

PD -Ok. C'est pas de cet argent-là qu'il y a eu des discordes ?

JK -Non.

MD -La création du fond était officielle, avec le mémorandum, avec heu, la correspondance qui avait été échangée, c'était, c'était un document officiel qui créait ce fond-là de façon officielle ?

JK -Oui.

MD -Est-ce que, est-ce que... au niveau du gouvernement il y a eu des discussions à ce sujet-là ?

JK -Non. Pas à ma connaissance.

MD -Il y a eu aucun débat ?

JK -Je n'ai... je ne m'en souviens pas...

MD -C'était adressé à qui ? C'était adressé à vous comme premier ministre, ce document-là était adressé au premier ministre ?

JK -C'était un document qui n'était pas adressé, c'était un document... moi je l'ai reçu dans ma garde comme... où je reçois, je recevais mon courrier.

MD -Ouais...

JK -Mémorandum pour la création d'un fond de soutien aux militaires.

MD -Et c'était signé par Monsieur Kabuga ?

JK -Entre autres, mais [inaudible]

MD -Mais il y en a d'autres, il y avait aussi d'autres personnes qui étaient impliquées. Et dans cette correspondance on ne décrivait pas le, les, les...

PD -Les buts.

MD -... les buts exacts pour la formation de ça ?

JK -Je ne m'en souviens plus mais c'était sûrement, il y avait sûrement des buts, c'était seulement de décrire l'objet de l'association, des choses comme ça.

MD -Mais vous vous souvenez que c'était un fond de soutien aux FAR, ça, ça vous vous souvenez de ça, c'était pour les FAR.

JK -Ça je m'en souviens, oui.

MD -C'était pas pour aider les veuves et les orphelins, c'était pour les FAR.

JK -Non, c'était pour les FAR.

MD -Ok. Est-ce que, est-ce qu'il y avait un montant de, de... vous vous souvenez pas du montant qui était, qui était énoncé, qui était fixé pour la création de ce fond ?

JK -Je ne me souviens, je ne me souviens pas du montant.

PD -Vous étiez accompagné d'une escorte militaire lorsque vous vous êtes rendu à votre nouvelle, votre nouvelle parcelle où vous construisiez une nouvelle maison.

JK -Oui.

PD -C'était à quelle époque ça ?

JK -C'était en 93.

PD -En 93 ?

JK -Fin 93.

PD -Ok. Fin 93. Comment se fait-il que vous soyez à ce moment-là accompagné d'une escorte militaire?

JK -Je l'avais reçue du gouvernement.

PD -Ok. Le gouvernement en place à ce moment-là, qui est le... MRND ?

JK -Non. C'est un gouvernement de coalition qui est dirigé par Agathe Uwilingiyimana.

PD -Ok. Vous, vous...décide... prend la décision de vous donner une escorte militaire.

JK -Oui.

PD -A quel titre ?

JK -En tant que candidat pré... premier ministre de transition à base élargie.

PD -Agathe est nommée ?

JK -Elle n'est pas nommée.

- PD -Elle est pas nommée.
- JK -Elle n'est pas nommée.
- PD -Alors tous les gens qui font de la politique au Rwanda à ce moment-là ont une escorte militaire ?
- JK -Tous ceux qui ont des risques.
- PD -Ceux qui ont des risques ?
- JK -Oui.
- PD -Qui établit le risque ? Est-ce que c'est vous qui avez établi le risque ?
- JK -Non. Je n'ai pas... c'est pas moi qui établissait les risques puisque...
- PD -Non mais vous savez, c'est pas vous qui avez fait la demande d'une escorte ou c'est vous qui avez fait la demande d'une escorte ?
- JK -Moi je, je n'ai pas fait directement la demande d'une escorte. Mais au niveau de mon parti, ils ont fait une demande d'une escorte pour les responsables du parti politique. Car on trouvait qu'il y avait des risques.
- MD -Qui d'autre était sur les rangs ?
- JK -Il y avait Karamira et puis le docteur Murego.
- MD -Est-ce que eux avaient une escorte aussi ?
- JK -Oui.
- MD -Tous les, les deux, tous les, tous les candidats...
- PD -Dans votre parti qui avait des, qui avait des escortes ?
- JK -Pardon ?
- PD -Qui avait des escortes à l'exception de vous, le docteur Murego, Karamira, qui, qui d'autre avait... ?
- JK -Je ne m'en souviens plus, mais il y en a d'autres qui en avait.
- PD -Ok. Est-ce que ça se divisait tendance MDR, tendance... le MDR avait une escorte et les autres n'en avait pas ? Le MDR-Power avait une escorte, le MDR non Power avait... pro-FPR avait...
- JK -Ils avaient une escorte de la MINUAR.
- PD -Ok. Donc ceux qui étaient pro-FPR étaient escortés par la MINUAR...
- JK -Oui.
- PD -Puis ceux qui étaient Power étaient escortés par, par les FAR ou par des Interahamwe ?
- JK -Par les FAR.
- PD -Par des FAR, des vrais soldats des forces armées rwandaises.
- JK -Oui.
- PD -Vous votre escorte c'était composé de beaucoup de gens ?

JK -C'étaient deux gendarmes.

PD -Deux gendarmes.

JK -Oui.

PD -24 heures par jour ?

JK -Oui.

PD -A la maison, partout où vous étiez...

JK -Partout, oui.

PD -Qui vous suivait, ça c'était...

JK -Ils étaient partout avec moi. Même au bureau.

PD -Vous ne pouviez pas... vous deviez faire avec, ils étaient là, puis... vous est-ce que c'est quelque chose que vous pouviez refuser ça ?

JK -Je n'avais pas d'intérêt à le refuser. Je pouvais le refuser effectivement oui, mais je n'avais pas d'intérêt à l'époque.

PD -Alors, à ce moment-là, pourquoi, il y a pas, il y a pas de... il y a pas de, de, de...

MD -De menaces ?

PD -Non, de, de manoeuvres génocidaires entreprises à ce moment-là, il y a pas de génocide en cours à ce moment-là, en 93, exactement à cette période-là, à la fin de l'année ?

JK -Non il n'y a pas de génocide comme tel, mais les, les risques ou les menaces ou les assassinats sont là. Les gens ont déjà commencé à être assassinés depuis mai 93. Des responsables politiques, y compris dans mon propre parti ont été... le premier qui fut assassiné était un de mes meilleurs amis, [nom inaudible] a été assassiné en mai 93. Alors c'est à partir de... partant de ce constat, que les responsables politiques se faisaient assassiner, que mon parti a demandé la protection de certaines personnes, notamment ceux qui étaient proposés pour des postes importants au niveau du gouvernement de transition à base élargie, dont je faisais partie.

PD -Ok. Votre parti fait la demande à qui ?

JK -Il s'adresse de... il passe par le parti MRND, qui lui a dans, dans ses... dans le gouvernement, le ministère de la Défense, qui a les forces armées dans... sous son contrôle.

PD -Est-ce que c'est fait à titre individuel ça, chacun pour chacun, ou si c'est collectivement, on dit 'bon, ben, on a ce nombre de candidats là, faudrait tous les protéger' ?

JK -C'est pas fait à titre individuel, c'est fait collectivement, c'est fait à titre du parti politique.

PD -Puis, dans le même parti, à ce moment-là, il y a deux, deux formes de protection qui est assurée ?

JK -Oui, parce que les, les partis étaient, les partis étaient officiellement scindés en deux, parce que il y avait déjà un procès qui était en cours entre les deux, les deux tendances, donc il y avait pas un parti politique avec une tête mais il y avait un parti politique qui avait deux têtes.

PD -Ok. Alors la MINUAR s'occupe des pro-FPR...

JK -Oui.

PD -Les FAR s'occupent du heu... des pro... des Power, des pro-MRND.

JK -Oui.

PD -Est-ce que c'est à cette époque-là où vous nous aviez décrit que les gens du MRND préféraient être protégés par des Interahamwe qu'être protégés par des militaires ?

JK -C'est dans ce contexte-là, oui.

PD -Où eux avaient une garde Interahamwe ?

JK -C'est la préférence, ça veut dire que il y avait, il y en avait qui pouvaient avoir des militaires mais que la préférence était pour les Interahamwe.

PD -Ok. Alors, je sais pas si vous avez pu discuter de ça avec des ministres à ce moment-là qui occupaient des... au niveau du MRND mais est-ce que c'était eux-même qui choisissaient d'être, d'être escorté par des Interahamwe ou si c'était le parti qui prenait la décision pour eux ?

JK -Ça c'est pas une discussion que j'ai eue avec eux.

PD -Ok. Mais il y en avait qui étaient protégés par, par les Interahamwe puis il y en avait qui étaient protégés par les FAR ?

JK -Non, c'est que chaque ministre avait... officiellement doit être protégé par les militaires de l'armée parce que ça c'est la structure officielle, mais la plupart ou certains d'entre eux pouvaient même avoir une, une garde parallèle composée d'Interahamwe, soit direct... qui vit directement à la maison ou alors qui... même qui l'accompagne lors des tournées.

PD -Ok. Une deuxième garde ?

JK -Une deuxième garde. Mais officiellement, chaque ministre avait des gardes militaires puisque c'était ça la règle.

PD -Ok. Chaque ministre avait... était autorisé à avoir une garde puis chaque personne qui partageait les vues du gouvernement avait aussi une garde, qui faisait de la politique, qui était impliquée dans les partis politiques.

JK -Pas chaque... ce n'est pas chaque personne puisqu'au niveau de mon parti toutes les personnes qui étaient Power n'avaient pas nécessairement des gardes, c'était une, un... une certaine catégorie de gens, les

gens qui, qu'on avait identifiés comme ayant plus de risque que les autres au niveau des partis.

PD -Avez-vous fait part de... avez-vous déjà fait ou été membre de... de ces, ces formes d'évaluation là qui ont faites que les gens... on disait oui, celui-là est plus risqué, celui-là est plus à risque, celui-là est pas à risque...

JK -Non, moi j'ai pas...

PD -... au sein de votre parti, vous, est-ce que vous avez...

JK -Moi je n'ai pas fait cette évaluation, mais en ce qui me concerne, dans la mesure où j'étais proposé au moins à deux postes importants au niveau des institutions qui allaient venir, j'estimais que j'étais effectivement en danger, et puis j'avais l'expérience d'un de mes amis qui était responsable de parti politique à Gikongoro qui avait été assassiné au mois de mai, chez lui, par des, des gens armés qui, qui avaient mitraillé chez lui. Donc le risque n'était pas un risque fictif, c'était un risque réel.

PD -Que vous connaissiez, que vous craigniez ?

JK -Oui.

MD -Est-ce que vous avez eu cette garde-là longtemps ?

JK -Longtemps... peut-être pendant 5, 6 mois oui.

MD -5, 6 mois...

JK -Avant la, avant les, le début des massacres en avril 94.

MD -Jusqu'à avril 94 vous avez eu cette garde-là, sans cesse, de façon continue ?

JK -Oui. De façon continue, sans interruption.

MD -Est-ce que, avec le... avec votre nomination comme premier ministre, à ce moment-là vous avez toujours cette garde-là ?

JK -Je l'avais, je l'avais oui.

MD -Vous l'aviez toujours. C'est toujours cette garde-là que vous avez eu ?

JK -Non, c'est à dire quand j'ai été nommé premier ministre on a changé de gardes.

MD -On vous a changé, à ce moment-là ?

JK -On a changé, oui.

MD -Alors vous avez, disons, au moment où vous avez été identifié par votre parti comme candidat possible pour un poste, pour occuper le poste de premier ministre, vous avez toujours été sous protection ?

JK -Non. C'est après, c'est à dire que quand j'ai... j'ai d'abord été identifié par mon parti, proposé au niveau du congrès, et compte-tenu de l'évolution de la situation on a senti que les menaces se précisaient et c'est à ce moment-là que mon parti a demandé que je sois protégé par l'armée.

MD -Et ça s'est continué jusqu'au moment où vous êtes devenu premier ministre. Il y avait, heu... je vais continuer là-dessus... il y a un ministre... revenir sur Kabuga... un des ministres de mon cabinet était son beau-fils, le ministre du Plan. Le ministère du Plan a eu un rôle à jouer assez important je pense, durant la période des massacres ?

JK -Oui, parce que c'est le ministère qui avait des fonds et je crois ils appelaient ça les fonds de contrepartie, et c'est au niveau de ce ministère qu'il y a eu les... qu'un certain montant a été donné aux préfets pour l'organisation de la défense civile. Et que c'est aussi au niveau de ce ministère que les fonds ont été alloués pour la... les activités sociales, notamment pour la, l'acquisition de la nourriture pour les déplacés et les médicaments pour les militaires.

MD -Est-ce que ce fond-là il venait de... il venait d'où ?

JK -Je n'en... je ne le sais pas, je ne sais pas comment ça s'organisait mais au... ça devait être des fonds plutôt de la coopération, venant de la coopération extérieure puisque c'est le ministère qui gérait en même temps la coopération internationale.

MD -Comme gouvernement, vous comme premier ministre est-ce que vous avez déjà eu à discuter de la provenance de ces fonds et l'utilisation ?

JK -Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour discuter sur les finances au niveau du gouvernement.

MD -Mais c'était connu, vous saviez que ce ministère-là avait à sa disponibilité des montants assez importants ?

JK -Le gouvernement savait, c'est à dire les autres ministres qui avaient l'habitude disons de, de la gestion de la chose publique savaient que ce, ce département détenait des montants importants, qui pouvaient être mis à la disposition du gouvernement. C'est partant de là qu'ils ont, ils ont formulé la demande.

MD -Si on remonte un peu en arrière, ce ministère-là avait, a toujours eu un peu heu... la liberté de dépenser l'argent du gouvernement pour différentes fins. Est-ce qu'il n'était pas impliqué avec des partis politiques auparavant, est-ce qu'il n'a pas fourni d'équipement ou des véhicules ou... ?

JK -C'est pas celui-là, c'est un autre ministère dont j'ai déjà parlé au niveau du, de ma déclaration, c'était le ministère des Travaux publics, c'est pas celui-là.

MD -Mais le Plan, le Plan n'était pas impliqué.

JK -Je ne peux pas savoir, parce que je ne... ce n'est pas une chose à laquelle j'ai, j'ai été mis en contact.

MD -D'accord. Alors vous ce que vous parlez c'est au moment, c'est... à la formation de votre gouvernement ?

JK -Oui.

MD -C'est à ce moment-là, à partir d'avril 94 ?

JK -Oui.

MD -C'est là que le, le... le ministre du Plan a joué un rôle très particulier...

JK -Moi j'ai vu...

MD -Que vous vous connaissez ?

JK -Oui.

MD -Comment... le problème des finances n'était pas un sujet qui était discuté en, lors du conseil, des conseils des ministres ?

JK -Dans la mesure où d'abord le, le premier sujet de préoccupation était la guerre et non pas les finances, puis que deuxièmement les, les documents de preuve ou les... pour parler finance il faut avoir les, les extraits de compte etc. étaient toujours à Kigali, c'était un sujet qui n'a pas été analysé en profondeur au niveau du conseil des ministres. C'était pas un sujet de préoccupation majeur au niveau du gouvernement à l'époque.

MD -Mais est-ce que, est-ce que vous êtes convaincu que tout l'argent que le ministre du Plan avait à sa disposition provenait des fonds du gouvernement ?

JK -Non je... ça je n'ai pas à être convaincu ou à ne pas être convaincu, puisque je n'ai pas eu accès à ces fonds, je ne connais pas d'où il tirait l'argent, je ne connais pas les montants qu'il a...

MD -Vous ne connaissez pas la provenance.

JK -... qu'il a tirés, je ne peux pas dire, je ne peux pas me prononcer sur les montants qui ont été mis en jeu, je ne connais pas la provenance, je ne connais comme tels les montants qui ont été alloués au département, je ne sais même pas les montants qui auraient pu être alloués à des individus, ça je ne peux pas me prononcer.

MD -Il a... il appartenait à quel parti lui ?

JK -Il était du MRND.

MD -MRND.

JK -Oui.

MD -Est-ce que, est-ce qu'il était au gouvernement avant, avant 94 ?

JK -Il était au gouvernement avant 94.

MD -Est-ce qu'il était à ce ministère ?

JK -Il était à ce ministère avant 94.

MD -Avant 94. C'est quelqu'un que vous avez connu, vous avez eu des contacts avec lui ?

JK -Oui, j'ai eu quelques contacts avec lui.

MD -Il avait pas... il y avait pas de contrôle, l'argent comme ça qu'il avait, il avait entière responsabilité de, des fonds qu'il, qui étaient mis à sa disposition ?

JK -A ma connaissance il n'y a pas eu de contrôle, non, pendant la période que moi j'ai eu à, à gérer la chose publique.

MD -Qu'est-il advenu de ce Monsieur ?

JK -Il est réfugié je crois au Gabon.

MD -Il serait, il serait... la dernière fois que vous avez entendu parler de lui il était au Gabon.

JK -La dernière fois que l'ai vu c'était à Kinshasa et il se rendait au Gabon.

MD -Ça va terminer la face, le côté B.

PD -Ok. On va cesser l'enregistrement du ruban numéro 64, à 10 heures 45. Avez-vous besoin de vous absenter ?

JK -Non.

PD -Non. On va tout simplement changer les rubans, mettre un ruban neuf puis poursuivre.

Fin de la face B de la cassette # 64.